



## ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

### Enjeu 3 : Le long terme

### Porter une ambition forte pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture françaises

#### Gestion de la ressource et des usages de la mer

*Question 10 : La pérennité du secteur halieutique est conditionnée à une bonne exploitation des stocks. Quels objectifs vous fixerez-vous dans ce domaine, et quels moyens proposerez-vous pour les atteindre ?*

---

*Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique*

#### M. Jacques Cheminade :

Au-delà du respect des quotas et de la gestion des stocks, il faut un vrai effort visant à accroître les ressources pour tous. Il faut l'organiser avec nos partenaires européens mais également avec les pays membres des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

#### M. François Fillon :

La gestion des stocks halieutiques relève de l'Union européenne. La France doit y être proactive. La pierre angulaire de la politique commune de la pêche est le principe de la gestion des stocks au rendement maximal durable (RMD) au plus tard en 2020. Il faut se donner les moyens de cet objectif, qui est dans l'intérêt de la profession. En effet, s'il n'y a plus de poissons, il n'y aura plus de pêcheurs. La mise en œuvre du RMD passe d'abord par un effort des pouvoirs publics en matière de collecte des données scientifiques afin de mieux connaître l'état des stocks et leur évolution. Sur

la base de ces données scientifiques, il est nécessaire de mettre en place des mesures de gestion adaptées, prévisibles et flexibles. François Fillon croit au potentiel des plans de gestion pluriannuels ainsi qu'à la révision en cours des mesures techniques selon une approche régionalisée et simplifiée. Dans cette logique, les pêcheurs et les scientifiques doivent être des partenaires du législateur.

### Mme Marine Le Pen :

Le système des quotas de l'Union européenne est dépassé et facteur de changements brutaux pour les pêcheurs. Il faut élaborer un système national de suivi plus adapté, plus sélectif et plus localisé ; ce système sera pluriannuel afin de donner une visibilité à plus long terme aux pêcheurs.

Il faut bien sûr s'opposer aux techniques de pêche les plus désastreuses comme la pêche électrique et lutter contre la pêche illégale, aussi bien en métropole qu'en Outre-mer : la surveillance de nos eaux et des sanctions rapides et dissuasives doivent être prises.

Mais nous comptons surtout sur la modernisation de la flotte, couplée à l'utilisation de méthodes de pêche plus sélectives. Cette modernisation déjà évoquée est donc la pierre angulaire de toute politique visant à protéger les stocks.

### M. Emmanuel Macron :

La première proposition que nous faisons pour le secteur de la pêche, et à laquelle nous sommes attachés, c'est la pluri-annualité des quotas. Malgré toutes leurs imperfections, et l'effort immense que le secteur a consenti ses dernières années, la gestion par quota montre une réelle efficacité. Il faut donc renforcer l'association des professionnels à la gestion de la ressource, et conforter l'expertise scientifique publique française dans le suivi et gestion des stocks halieutiques, qui permet d'assoir les décisions. Sur ces deux axes, des progrès importants ont été accomplis ces dernières années par les différents acteurs de la filière, mais nous devons encore travailler avec nos partenaires européens pour s'assurer que tous les stocks halieutiques pêchés en Europe soient pêchés dans les limites du « rendement maximal durable », et qu'ils soient attribués de manière plus favorable à la pêche artisanale, ce qui augmenterait les revenus et créerait des emplois.

## M. Jean-Luc Mélenchon :

Le secteur halieutique est à l'articulation des fluctuations de la ressource et des aléas du marché. Beaucoup a été demandé à la pêche française depuis l'instauration de la PCP. La flotte a été divisée par deux, le nombre d'emploi de marin a chuté de 25 % ces quinze dernières années. La filière pêche est arrivée à un équilibre tout juste soutenable. Les entreprises de pêche ont besoin de visibilité, la gestion des stocks et par conséquent les droits de pêches qui en découlent ne peuvent être systématiquement rediscutés chaque année. La gestion pluriannuelle des quotas s'amorce, elle doit être étendue et adaptée au maintien du bon état écologique des stocks.

Les dispositifs pour une pêche sélective seront encouragés par une taxation différenciée sur les équipements et un soutien à l'investissement. « Trier au fond, pas sur le pont » participe à la rentabilité des entreprises et à la préservation de la ressource.

Les pêcheurs auront à participer à l'évaluation des stocks halieutiques, en complément des études scientifiques. Je place au cœur de mon programme La Règle Verte, impérieuse obligation de ne pas prélever à la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer. Cette « règle d'or » s'appliquera à tous les secteurs de l'économie, la pêche en fait partie.

La pêche n'est pas seule responsable de la diminution des stocks. La pollution impacte la survie des juvéniles, 80 % de ce qui arrive à la mer vient de terre, l'industrie et l'agriculture sont des pourvoyeurs significatifs de polluants. Mon programme pour une agriculture biologique aura pour conséquence écologique la diminution des pollutions marines. Les initiatives pour la restauration de la qualité des eaux littorales et mon opposition l'extraction des granulats préservera les frayères, autant de mesures nécessaires pour la biodiversité et la dynamique des stocks halieutiques.